pwc

Landwell & Associés
Société d'avocats

RIO+20
Conférence des Nations Unies
sur le développement durable

Etude du Club France Rio+20 :

Quelles attentes des parties prenantes françaises sur la gouvernance mondiale et territoriale de l'environnement et du développement durable ?

Pré rapport

Janvier 2012

CLUB FRANCE

RIO+20
United Nations Conference
on Sustainable Development

Préface du Club France Rio+20

Les derniers sommets internationaux ont démontré la difficulté du modèle actuel qui régit la gouvernance mondiale de l'environnement. Vingt ans après le Sommet de la terre de Rio en 1992 qui a proposé l'agenda21 comme structure de gouvernance territoriale, l'ONU a décidé de faire de la gouvernance du développement durable l'un des deux axes prioritaires de la conférence internationale « Rio+20 » en juin 2012.

L'ONU et le pays organisateur le Brésil, ont proposé une démarche contributive pour la préparation de ce grand rendez-vous. Le 1er novembre 2011, près de 800 contributions ont été envoyées au secrétariat de la conférence internationale à New-York, par des pays ou des groupes de pays comme l'Europe, mais aussi par des acteurs de la société civile. Société civile est ici pris dans son sens onusien le plus large, c'est à dire les organisations non étatiques : associations, collectivités territoriales, entreprises, acteurs académiques, syndicats et mouvements citoyens.

En France, de nombreux travaux sont menés depuis longtemps sur le sujet, dans des univers publics et privés. Chacun a sa propre idée et cherche naturellement à la faire valoir.

40 réseaux et think tanks français, dont certains très éloignés historiquement des questions environnementales ont, sur la proposition du Comité 21, décidé de se regrouper pour collaborer concrètement , pour partager leurs bonnes pratiques, imaginer de nouvelles solutions, rédiger et porter des propositions, faire valoir la parole des acteurs français.

Ce « Club France Rio+20 » a déjà élaboré un Manifeste collégial pour répondre à l'appel des Nations unies dès le 1er novembre 2011, et a voulu faire le point sur les attentes des parties prenantes en matière de gouvernance de l'environnement et du développement durable.[1] C'est bien sûr tout l'objet de la présente étude, qui sera prochainement complétée par d'autres analyses et enquêtes aussi auprès de l'opinion publique française.

Ses premiers résultats sont ici présentés à l'occasion de la Conférence internationale « Vers une nouvelle gouvernance mondiale de l'environnement » organisée par l'Etat français le 31 janvier 2012 au CESE à Paris.

Il en ressort l'affirmation d'une volonté de l'ensemble des parties prenantes impliquées, qui croit malgré le pessimisme ambiant que le développement durable doit être mis dans sa modernité au cœur de toutes les stratégies publiques et privées.

Les bonnes expériences sont presque toutes locales, elles sont de plus en plus nombreuses et sont inspirantes. Nous assumons pleinement notre ambition vers un développement sobre en impacts environnementaux, responsable sur les plans sociaux et sociétaux, riche d'humanités. Chacun y a sa place, dans une démocratie

[1] Le Club France Rio + 20 et ses partenaires sont présentés en annexe de l'étude.

réinventée, dans une gouvernance de l'environnement, indissociable d'une gouvernance globale du développement durable.

Merci à tous ceux qui ont accepté de prendre de leur temps pour répondre à l'étude, merci à PwC / Landwell & associés d'avoir travaillé avec rapidité et efficacité, sous le pilotage de nos partenaires Alliantis, Publicis Consultants et Sustainway.

Il ne s'agit pas bien évidemment sur ce type d'étude de s'arrêter sur tel ou tel chiffre, mais plutôt d'écouter des tendances, des signaux émergents.

Cette étude est aussi un point de départ à une conversation. Nous sommes à votre écoute, et nous espérons votre participation.

Gilles Berhault
Président du Comité d'orientation du Club France Rio+20
Président du Comité 21

Premiers éléments de synthèse de l'étude

Dans le cadre de la préparation de la conférence Rio + 20, le Comité 21 a pris l'initiative d'inviter l'ensemble des membres de la société civile[2] française à se rassembler au sein du « Club France RIO+20 ». Le premier fruit de ses travaux collégiaux sur la gouvernance du développement durable, a été porté dès le 1er novembre 2011 en contribution au « draft zéro » de l'organisation onusienne. Il a semblé important au Club France Rio+20 de réaliser une étude sur les attentes des parties prenantes françaises en matière de gouvernance de l'environnement et du développement durable.

Une première phase de l'étude a été réalisée par PwC et Landwell & Associés, entre le 15 décembre 2011 et le 20 janvier 2012, sur la base d'un volet qualitatif (entretiens avec une dizaine d'experts) et quantitatif (questionnaire en ligne).

Un optimisme réel sur les réformes de la Gouvernance qui seront engagées après Rio + 20

La « gouvernance » **ne fait pas l'objet d'une définition simple et consensuelle de la part des acteurs de la société civile française**. Néanmoins, il existe un constat partagé sur le fait que la gouvernance constitue un ***mode de gestion*** qui implique la concertation, facilite la prise de décision et implique l'ensemble des parties prenantes. La **vision d'un périmètre élargi du développement durable semble plébiscitée**.

Les acteurs français interrogés font clairement **preuve d'optimisme** sur les avancées que devraient permettre de réaliser la conférence de Rio + 20 en matière de réforme institutionnelle. Ils estiment cependant que c'est l'autre thème au programme de la conférence de RIO+20, à savoir la « croissance verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté », qui devrait prévaloir dans les débats**.**

Quelle rénovation des gouvernances mondiale et territoriale de l'environnement et du développement durable ?

Pour les différentes propositions de **réforme des institutions internationales** en charge du développement durable ou de l'environnement (renforcement du PNUE, réforme de l'ECOSOC…) **aucune tendance ne se dégage clairement**.

La majorité des personnes interviewées ont exprimé une **adhésion de principe pour la proposition française de créer une Organisation Mondiale de l'Environnement (OME).** Certaines réserves ou propositions ont été formulées compte tenu de la complexité du schéma actuel des différentes instances des Nations Unies. Beaucoup estime qu'il faudrait que la dimension développement durable soit en premier lieu mieux prise en compte dans l'ensemble des Organisations Internationales déjà existantes. Certains acteurs souhaitent voir renforcer la transversalité d'une possible OME sur l'ensemble des sujets liés au développement durable.

L'étude a également mis en exergue la **nécessité d'une bonne articulation entre les échelons internationaux et locaux**. L'importance d'une

[2] *Société civile est pris ici au sens onusien : toutes les organisations non étatiques, aussi bien les entreprises, les collectivités territoriales, les organisations académiques que les associations et ONG.*

gouvernance locale accompagnée des compétences et responsabilités de mise en œuvre a par ailleurs été soulignée notamment pour l'expérimentation de nouvelles formes de gouvernance.

Représentation de la société civile, partenariats multi- acteurs

La construction de la gouvernance de l'environnement et du développement durable doit s'appuyer sur une **représentation légitime et une action efficace des parties prenantes.** Dans les acteurs qui, selon les parties prenantes françaises, joueront à l'avenir un rôle prépondérant dans la gouvernance du développement durable, **deux types d'acteurs se détachent, les autorités locales et les entreprises et industries. Ce ne sont pour autant pas nécessairement ces mêmes groupes d'acteurs qui sont identifiés par les personnes interrogées comme les acteurs les mieux placés pour garantir, par leur action, l'efficacité de la protection des biens communs.**

Suite à l'expérience française du Grenelle de l'environnement, la pertinence d'une éventuelle reproduction de ce type de partenariats multi acteurs au niveau territorial, national ou international a été évaluée. Le Grenelle de l'environnement a été qualifié d'innovant et participatif, de pertinent au regard du type de thèmes abordés, de plutôt représentatif de la société civile mais de peu efficace pour la prise de décisions. Les personnes interviewées ont également mis en avant plusieurs **exemples de gouvernance locale réussis comme les agendas 21.**

Leviers et instruments d'un renforcement de la gouvernance

Les modes de financement du développement durable qui, dans ce contexte de crise, sembleraient les plus prometteurs pour les personnes interrogées, sont la taxe sur les transactions financières, la taxe sur la consommation des ressources naturelles et la taxe sur des secteurs d'activités spécifiques (transport aérien, maritime).

Pour **mesurer les progrès du développement durable**, le PIB[3] parait peu ou pas du tout adapté pour la quasi-totalité des personnes interrogées alors que les sets d'indicateurs spécifiques par domaines d'actions[4] ou les indicateurs synthétiques des pressions exercées sur les milieux du type empreinte écologique paraissent adaptés également à la quasi-totalite des personnes interrogées. Parmi les **modes de sensibilisation et de formation** sur lesquels il faut travailler en priorité, les parties prenantes françaises ont plébiscité les campagnes d'information menées par les autorités publiques ou les ONGs et la formation initiale dès le secondaire.

Enfin, les attentes concrètes de la société civile française sur le sujet de la gouvernance lors de la conférence de RIO+20 restent modestes, ne faut-il pas avant tout que l'ensemble des pays se mettent d'accord sur un calendrier tangible et une méthode travail commune pour les années à venir ? En vue peut être, 20 ans après, de passer du possible au plausible…

---

[3] *Le PIB ou produit intérieur brut est un indicateur économique de la richesse produite par année dans un pays donnée. Cet indicateur représente la valeur ajoutée totale des biens et des services produits sur un territoire national. Il est utilisé pour mesurer la croissance économique d'un pays.*

[4] *Gestion des ressources naturelles, activités non monétaires, éducation, travaux domestiques ou encore bénévolat) qui ont par exemple fait l'objet des travaux de la Commission Stieglitz*

Méthodologie de l'étude

A l'occasion de l'organisation de RIO+20, conférence internationale de l'ONU accueillie à Rio 20 ans après la Conférence fondatrice des démarches actuelles de développement durable, le Comité 21 a pris l'initiative d'inviter l'ensemble des membres de la société civile[5] française regroupé au sein du « Club France RIO+20 ». Le premier fruit de ces travaux sur la gouvernance territoriale, a été porté en contribution au « *draft zéro* » de l'organisation onusienne, et en tant que cahier d'acteurs demandé par l'État français.
Pour compléter cette première contribution collective, il a semblé important au Club France Rio+20 de réaliser une étude sur les attentes des parties prenantes françaises en matière de gouvernance mondiale et territoriale de l'environnement et du développement durable. Cette étude fut séparée en deux sous-parties : la première sur l'analyse des attentes des parties prenantes réalisée par PwC et Landwell & Associés et la seconde auprès du grand public par Opinion Way.

L'analyse des attentes des parties prenantes françaises devait répondre à un triple questionnement :

- Comment généraliser une gouvernance responsable adaptée à chaque échelon du territoire : monde, Europe, France, régions, local (ville, agglomération, ou communauté de communes) afin de renforcer un développement durable ?

- Comment positionner une gouvernance internationale de l'environnement rénovée et élargie dans ce contexte ?

- Quelles propositions porter à RIO +20 ?

Pour répondre à ces questions, cette première phase d'étude réalisée entre le 15 décembre 2011 et le 20 janvier 2012, fut divisée en deux volets :

- le volet qualitatif : des entretiens avec une dizaine d'experts et responsables de réseaux dont la liste se trouve ci après et qui furent réalisés entre le 3 et le 18 janvier 2012.

- un volet quantitatif : un questionnaire en ligne comportant 18 questions et qui fut diffusée auprès d'environ 250 acteurs et pour lequel nous avons reçu 57 réponses.

Les conclusions de la présente étude s'appuient ainsi sur les réponses apportées par les acteurs dans le cadre des volets qualitatifs et quantitatifs.

Cette étude a été rédigée par Clément Lefevre et Laure Allibert, sous la direction de Bettina Laville et Sylvain Lambert, associés de Landwell et PwC

[5] *Société civile est pris ici au sens onusien : toutes les organisations non étatiques, aussi bien les entreprises, les collectivités territoriales, les organisations académiques que les associations et ONG.*

Liste des personnes interviewées à ce jour[6]

- Jacques Auxiette, Président du Conseil Régional des Pays de la Loire
- Jean Christophe Carteron, Directeur RSE d'Euromed Management Marseille et membre de la commission développement durable de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE)
- Marc Darras et Michel Quatrevalet de la Commission développement durable du MEDEF
- Michel Destot, président de l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)
- Olivier Dubigeon, Président de Sustainway
- Daniel Luciani, Président du Club des Jeunes Dirigeants (CJD)
- Gérard Magnin, Délégué général Energy cities
- Dominique Olivier, Secrétaire confédéral Confédération française démocratique du travail (CFDT)
- Bertrand Pancher, Député de la Meuse et Président de Décider ensemble
- Florence Richard, Vice-Présidente de Femmes Débat et Société – Avocate.
- Hélène Valade, Présidente du Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D)

[6] Ou ayant envoyé une contribution écrite.

Table des matières

Table des graphiques

Introduction : la gouvernance du développement durable : une notion à sens multiple au périmètre mouvant

La conférence de Rio+20 aura lieu à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012. Elle porte sur deux thèmes : la croissance verte dans un contexte de développement durable et d'éradication de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable. Les réformes envisagées viseront *« à engager une meilleure gouvernance planétaire du développement durable, transversale et partagée »*. Pour réaliser cet objectif et préparer le sommet, les acteurs des territoires français ont formulé de nombreuses propositions.

Analyser les attentes des parties prenantes françaises sur les réformes de la gouvernance mondiale (et territoriale) de l'environnement et du développement durable demande au préalable de s'accorder sur une définition de ce terme. Les volets qualitatif et quantitatif de cette étude ont en effet montré que, pour les acteurs de la société civile interrogés, la « gouvernance » du développement durable est une notion à sens multiple au périmètre mouvant.

Qu'est ce que la gouvernance ?

Les entretiens réalisés ont permis de recueillir plusieurs perceptions de ce terme qui, juxtaposées les unes aux autres, dessinent une définition assez complète de ce qu'est ou devrait être la « gouvernance ».

Il est intéressant de noter que, s'il n'y a pas de définition commune du terme de gouvernance « prête à l'emploi », la plupart des acteurs interrogés ont évoqué un mode de gestion et/ou de prise de décision et plus généralement une manière de piloter l'action publique. Olivier Dubigeon (Sustainway), estime ainsi que « *la gouvernance est la manière dont les décisions sont prises et évaluées en prenant en compte les enjeux du développement durable (par exemple axés autours des 7 questions centrales de l'ISO 26000). Elle renvoie aux mécanismes que met en place l'organisation pour éclairer les décisions à la lumière des enjeux sociétaux et des points de vue de leurs parties prenantes. »*

Cette méthode de prise de décision est aussi pluri-acteurs et doit faire intervenir l'ensemble des parties prenantes. Pour Florence Richard (Femmes Débat et Société) c'est ainsi un *«mode de gestion plus qu'un système de gouvernement où doivent se côtoyer les pouvoirs publics, la société civile (ONG/ Syndicats) comme les intérêts privés (industriels, agricoles et commerciaux). »*

Avec quel périmètre ?

Les parties prenantes ont également exprimé leur opinion sur le périmètre que devrait couvrir la gouvernance mondiale et territoriale. Concernant ce point, **la majorité des personnes interviewées considèrent que le périmètre couvert par la gouvernance doit être celui du développement durable et pas uniquement celui de l'environnement.** La transversalité et l'interdépendance des enjeux ont souvent été mis en avant, et en particulier l'interaction entre les sphères économiques, sociales et environnementales. Marc Darras et Michel Quatrevalet (MEDEF) estiment ainsi que « *la gouvernance du développement durable doit permettre d'arbitrer entre les contraintes économiques, environnementales et sociales. Aborder la question uniquement sous le prisme environnemental constitue un déséquilibre très fort.»*

Jacques Auxiette (Pays de la Loire) juge par ailleurs qu'« *il n'y a pas de solution si on adopte une approche uniquement environnementale, la responsabilité de tous les acteurs étant de créer des connections en tenant compte du fait que les questions économiques et sociales sont également essentielles* ».

Dans ce contexte, il ressort qu'une vision élargie des biens communs devrait guider la gouvernance mondiale du développement durable, au-delà des biens communs environnementaux (eau, climat). Ainsi, l'étude quantitative a montré que les trois sujets prioritaires pour lesquels il faudrait améliorer la protection des biens communs sont l'eau, air/climat mais aussi la santé et la sécurité alimentaire, ce qui confirme l'intérêt d'une approche transversale du sujet de la gouvernance du développement durable.

Définir un « futur souhaitable » ou une méthode : quelle priorité ?

Il existe un constat globalement partagé au sein des acteurs de la société civile française interrogés d'un échec relatif des grands engagements internationaux sur ces questions du développement durable depuis la dernière conférence de Rio de 1992.

Pour assurer une meilleure gouvernance internationale de ces sujets, Jean Christophe Carteron (CGE) met en avant la nécessité de définir au préalable un « futur souhaitable » qui puisse être la base d'une vision commune. Ce travail sur la définition d'une vision commune a d'ailleurs déjà été partiellement effectué par exemple à travers l'identification des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Cette vision pourrait néanmoins être complétée en mettant l'accent sur l'identification des moyens de mise en œuvre et de suivi (choix des indicateurs).

La nécessité d'une vision commune doit-elle alors s'accompagner nécessairement d'un accord sur la manière d'y parvenir ? Il peut être en effet plus facile d'avancer dans un premier temps au niveau international sur une méthode commune de gestion et de prise de décision. C'est notamment ce qu'évoque Olivier Dubigeon (Sustainway), lorsqu'il parle de la nécessité de répondre à deux questions essentielles :

- Qu'est ce qui est commun au niveau de la planète ?

- Quelle gouvernance pour piloter ensemble ces biens communs ?

La notion de « gouvernance » ne fait donc **pas l'objet d'une définition simple et homogène** par l'ensemble des acteurs de la société civile française. Néanmoins, **il existe un constat partagé sur le fait qu'elle constitue un mode de gestion qui implique la concertation et qui doit faciliter la prise de décision**. Par ailleurs, sur le sujet de l'environnement et du développement durable, la **vision d'un périmètre élargi semble plébiscitée**.

Les attentes des parties prenantes françaises sur les réformes qui pourraient être décidées dans ce domaine lors du sommet de Rio + 20 sont diverses et fortes. Elles concernent, d'une part les structures de gouvernance, au niveau mondial et territoriales, leurs relations, interactions ainsi que les instruments économiques et juridiques dont elles disposent. Les questions soulevées sont d'autre part liées aux parties prenantes, à leur légitimité et représentativité, à leurs structures de concertation et coordination ainsi qu'aux moyens nécessaires au renforcement de leurs capacités.

1. Comment rénover les structures de gouvernance mondiales et territoriales de l'environnement et du développement durable ?

1.1. Les organisations internationales en charge de l'environnement et du développement durable.

La gouvernance mondiale du développement durable est rendue difficile par le fait que, pour assurer la gestion commune des ressources terrestres, des mécanismes de régulation doivent être mis en place pour favoriser la prise de décision à différents niveaux, encadrer les relations des échelons concernés et instituer les instruments juridiques et économiques permettant la mise en œuvre effective des politiques publiques.

1.1.1. Les limites des structures actuelles

Les entretiens qualitatifs et l'enquête quantitative réalisée via le web ont permis d'une part d'analyser la façon dont ces dernières évaluent l'efficacité de la protection des biens publics mondiaux et d'autre part de faire une synthèse sur les dysfonctionnements identifiés par les parties prenantes françaises dans la gouvernance mondiale actuelle.

L'AMGVF estime en particulier que « *la gouvernance mondiale actuelle de l'environnement et du développement durable repose sur diverses instances (PNUE, Commission du développement durable de l'ONU, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, fonds pour l'environnement mondial, …) dont les pouvoirs et moyens sont limités. La non atteinte des 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement fixés en 2000 pour 2015 est probablement due en partie à cela. Par ailleurs, les compétences actuelles de ces organismes sont dispersées. Le système actuel n'a pas de vision d'ensemble, il est fragmenté et est considéré comme peu efficace, non légitime et non démocratique par une grande partie de*

la population. (…) La conception technico-économique du monde montre ses limites et la planète a aujourd'hui besoin d'une « vision stratégique globale de développement » et de « gardes-fous » où l'humain, dans sa diversité, doit avoir toute sa place. Rio+20, en juin 2012, devrait être l'occasion d'en tracer les grandes lignes. »

Le premier constat réalisé par les parties prenantes françaises est la protection globalement insuffisante des biens publics mondiaux au niveau global. Les biens publics mondiaux sont définis comme « *des biens et services qui doivent être considérés comme essentiels à la sécurité du « vivre ensemble » au niveau mondial. Les ressources naturelles, l'eau, la forêt, la stabilité financière, la sécurité des États, l'éducation et la santé, la culture, le climat, la justice internationale sont les principaux biens publics mondiaux. Ils peuvent être locaux, régionaux, nationaux, plurinationaux ou mondiaux.*»[7]

L'étude quantitative a ainsi permis de montrer que la protection actuellement opérée :

- parait largement insuffisante pour l'air et le climat, l'eau, le sol, la biodiversité et la foret, la santé et la sécurité alimentaire ainsi que pour l'intégration économique et la stabilité financière (à près de 90% des personnes interrogées),

- parait plutôt adaptée pour la culture et la sécurité des Etats ainsi que la justice internationale (au moins 40% des personnes interrogées).

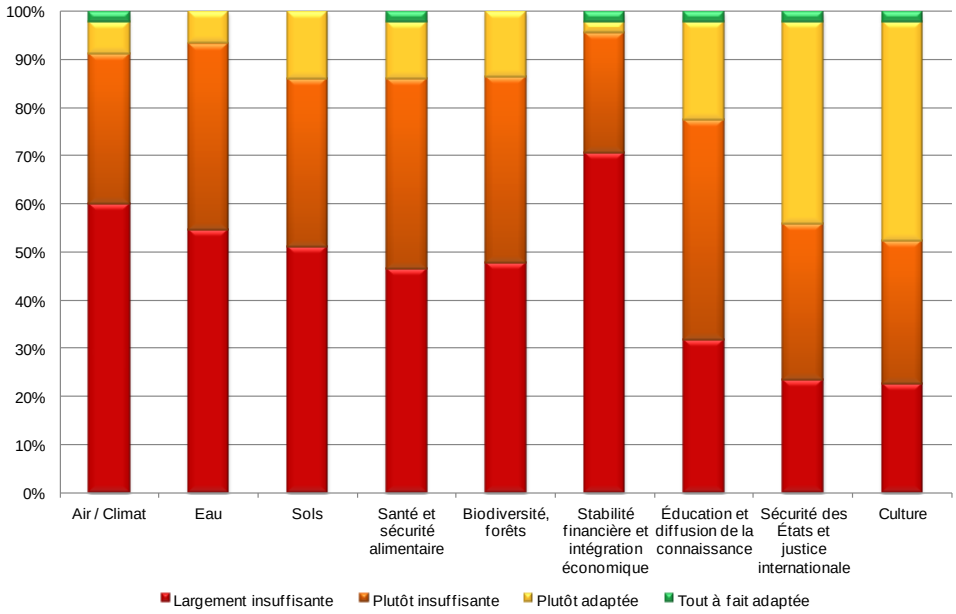

Figure 1 Evaluation de l'efficacité de la protection des biens publics mondiaux par la gouvernance mondiale du développement durable

L'enquête a également cherché à déterminer les biens publics mondiaux dont la protection est jugée insuffisante et qui devraient faire l'objet d'une action prioritaire. Pour les personnes interrogées, **les trois domaines ou des actions devraient être engagées de façon prioritaire sont l'eau, la santé et la sécurité alimentaire ainsi que l'air et le climat.**

[7] Ricardo Petrella, secrétaire général de l'Association pour un contrat mondial de l'eau.

Par ailleurs, les entretiens réalisés ont généralement conduit à constater un manque de transversalité et une fragmentation des compétences et des programmes mis en œuvre pour le développement durable au niveau international. Deux types de critiques ont ainsi été émises à plusieurs reprises :

- le manque d'intégration de la dimension développement durable dans la gestion actuelle des grands dossiers internationaux,
- le manque de pouvoir de sanctions sur ces questions dans les compétences actuelles des organisations internationales.

Face au constat des faiblesses et des dysfonctionnements de la gouvernance mondiale, plusieurs propositions de réformes visent à renforcer les structures et l'efficacité de la gouvernance mondiale (et territoriale) de l'environnement et du développement durable.

1.1.2. Quelles réformes des institutions internationales ?

Un réel optimisme quant à la réussite des négociations de Juin 2012

La réforme institutionnelle de la gouvernance du développement durable est l'un des deux thèmes principaux au programme de RIO +20, l'étude quantitative a cherché à évaluer les attentes et les espoirs d'avancées sur ces enjeux des parties prenantes françaises.

Les acteurs interrogés font clairement preuve d'optimisme sur ce sujet puisque, parmi les personnes interrogées, **71 % pensent que la conférence de Rio + 20 permettra des avancées sur la réforme institutionnelle de la gouvernance du développement durable.**

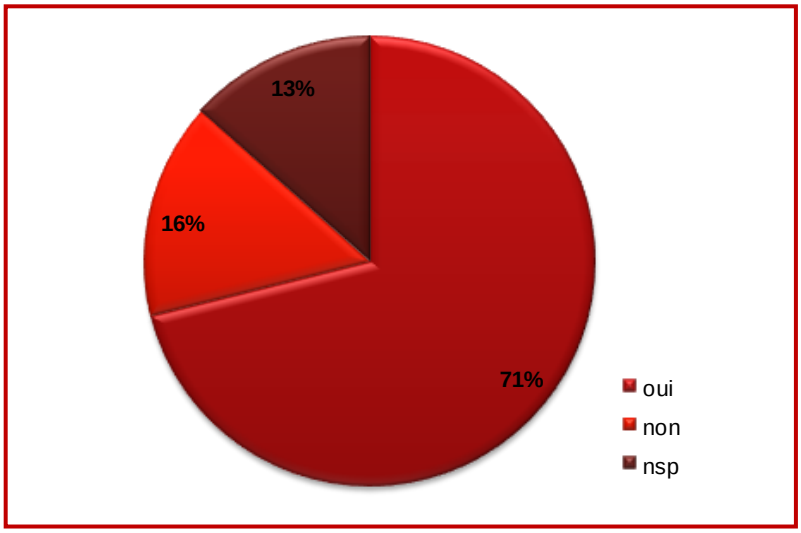

Figure 2 Espoirs d'avancées sur le thème de la gouvernance lors la conférence de Rio + 20.

Néanmoins, il est intéressant de noter que pour les mêmes acteurs, c'est bien l'autre thème au programme de la conférence de RIO+20, la « croissance verte

dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté », qui **devrait prévaloir pour 55% des personnes interrogées**. Cette prévalence pourrait s'expliquer notamment par la technicité des propositions de réformes de la gouvernance mondiale ainsi que par l'étendue des enjeux environnementaux et sociaux couverts par le thème de la « croissance verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ».

Propositions de réformes des institutions internationales

Concernant ensuite la réforme institutionnelle de la gouvernance mondiale, plusieurs **propositions de réformes** existent, rappelées par la Commission européenne[8] : d'abord « *renforcer le rôle du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) en matière de développement durable, en accordant une importance égale à ses trois piliers* ». Ensuite, *« transformer la Commission du développement durable (CDD) des Nations unies en un organe plus permanent doté de fonctions élargies [*de façon à garantir que*] tous les organes des Nations unies concernés fassent une place beaucoup plus grande au développement durable. »*

Est enfin possible un renforcement du PNUE, soit en améliorant « *son fonctionnement dans le cadre de son mandat actuel* », soit en le renforçant et en le dotant de nouvelles tâches et responsabilités ou enfin «*en créant une organisation environnementale multilatérale mondiale, par exemple en transformant le PNUE en une agence spécialisée des Nations-Unies (telle que l'OIT). Cette dernière possibilité, qui nécessiterait l'adoption d'un traité juridiquement contraignant, serait le moyen le plus prometteur pour améliorer la gouvernance internationale en matière d'environnement et avancer sur la voie du développement durable au niveau mondial. »*

L'idée d'une Organisation Mondiale de l'Environnement fut lancée par François Mitterrand, développée par Jacques Chirac et reprise par Nicolas Sarkozy lors de la conférence de Copenhague en décembre 2009. Lors de l'assemblée générale du PNUE en février 2011, la ministre de l'écologie Nathalie Kosciusko-Morizet a ensuite proposé l'idée d'une « *agence spécialisée des Nations Unies, bâtie sur un PNUE renforcé et basée à Nairobi* ».

La France bénéficie pour cette proposition notamment du soutien de l'Union européenne depuis 2005 et des pays de l'Union africaine depuis fin octobre 2011[9].

L'AMGVF résume ainsi les objectifs de laproposition de l'Etat français :

- *« porter une vision stratégique de l'agenda environnemental global sur la base d'une interface science-politique renforcée ;*
- *être une organisation moderne, reconnaissant les rôles de la société civile et l'associant aux débats ;*
- *jouer un rôle de chef de file pour l'environnement au sein des Nations Unies pour agir en meilleure coordination avec les acteurs du développement ;*

[8] Communication de la Commission européenne, « Rio+*20: vers une économie verte et une meilleure gouvernance*, 20 juin 2011.
9 Aline Brachet. Rio+20 : « L'idée d'une organisation mondiale de l'environnement bénéficie du soutien d'une centaine de pays » (Jean-Pierre Thébault). AEDD. Mercredi 9 novembre 2011Dépêche n°11968.

- *être un chef d'orchestre organisant synergies entre accords multilatéraux pour l'environnement, dans le respect de l'autonomie juridique de ceux-ci. »*

L'une des questions de l'enquête quantitative visait à interroger les parties prenantes françaises sur **l'option jugée la plus efficace parmi les différentes propositions de réformes des institutions internationales en charge du développement durable ou de l'environnement. Aucune tendance globale se dégage clairement dans les réponses réalisées**, ce qui est probablement du à la complexité de ces questions. Parmi les sondés, les réponses étaient réparties de la façon suivante parmi les options proposées :

- 28 % en faveur de la création d'une organisation environnementale multilatérale mondiale ;

- 25% en faveur de la création de structures correspondantes et indépendantes dans tous les pays, régions ou collectivités territoriales ;

- 19% en faveur d'une transformation de la Commission du développement durable (CDD) des Nations unies en un organe plus permanent doté de fonctions élargies délibératives et décisionnelles.

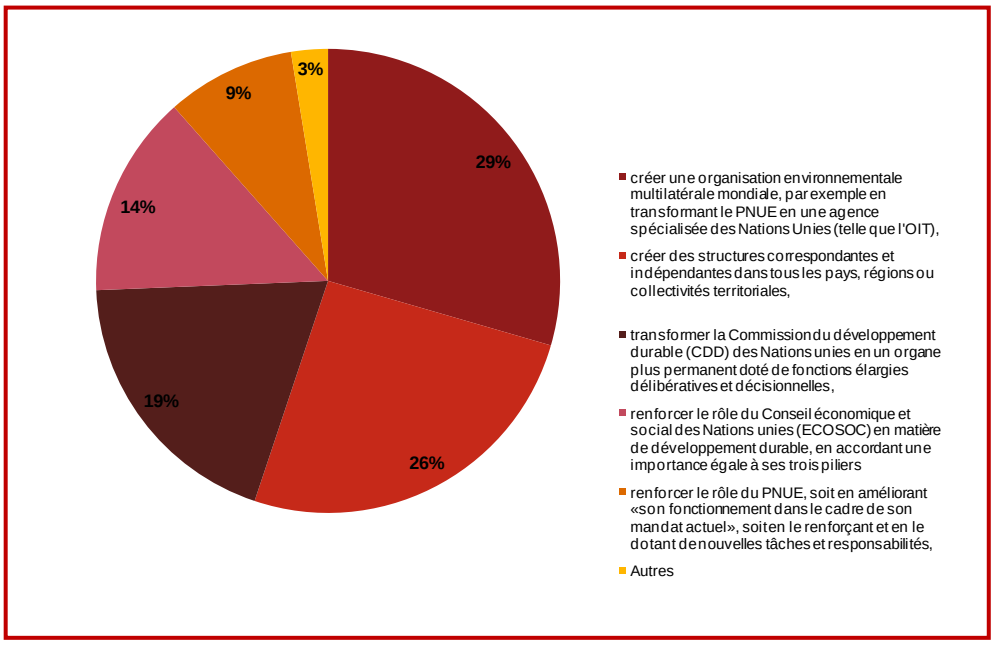

Figure 3 Quelle réforme des institutions internationales vous paraitrait la plus efficace ?

Intérêts et réserves pour la création d'une Organisation mondiale de l'environnement

La partie qualitative de l'enquête a permis de compléter cette analyse des perceptions des parties prenantes françaises sur les options de réforme des institutions internationales et notamment sur la proposition française de créer une Organisation Mondiale de l'Environnement (OME).

La majorité des personnes interviewées ont ainsi exprimé une adhésion de principe pour la proposition française de créer une organisation mondiale de l'environnement. Certaines réserves ont néanmoins été formulées :

- **la création d'une nouvelle organisation internationale ne vient-elle pas rajouter une nouvelle couche de complexité ?**

Pour Jacques Auxiette (Pays de la Loire) par exemple, « *l'OME n'est pas une mauvaise idée mais on ne règle pas un problème aussi vaste en créant une nouvelle organisation. Il y a déjà beaucoup d'organisations existantes et l'un des rôles des pouvoirs publics est d'établir des connections entre les instances existantes et de ne pas réduire à l'environnement car les questions économiques et sociales sont également essentielles.*»

De la même façon, Gérard Magnin (Energy Cities) a «*peur que la proposition française d'une nouvelle Organisation Internationale ne fasse que rajouter une nouvelle couche de complexité. Il y a déjà beaucoup d'organisations internationales qui ne permettent pas de s'attaquer réellement aux enjeux qui leur ont donné naissance. Elles finissent souvent par défendre leurs statuts et leur perpétuation (..). Il préfèrerait par exemple une OMC avec une intégration des questions environnementales* ».

- **Il y a un risque d'augmenter les dysfonctionnements actuels liés au manque de transversalité des compétences et d'intégration des programmes des organisations internationales existantes. Il faudrait donc en priorité renforcer la coordination des différentes organisations internationales et favoriser la prise en compte des enjeux notamment environnementaux et sociaux dans l'ensemble de leurs actions et programmes.**

Olivier Dubigeon (Sustainway) par exemple «*préfère une Organisation Mondiale du Développement Durable à une Organisation Mondiale de l'Environnement, afin de garantir l'approche transversale et non segmentée à un seul enjeu (Environnement). Si l'OME est assortie d'un droit pénal environnemental, pourquoi pas, mais les enjeux sociétaux et environnementaux ne sauraient être segmentés. D'où l'importance de garantir une posture systémique et collaborative dans la prise de décision, la mise en acte et l'évaluation.* »

Pour Jean Christophe Carteron (CGE), la mis en place d'une OME est un impératif mais il est également nécessaire de compléter ce dispositif avec «*une instance de coordination des trois volets du développement durable, par exemple un Conseil économique, social et environnemental, pour rassembler tous les acteurs comme l'OMC, l'OIT* » afin d'avoir *« au niveau de la planète une instance neutre capable de représenter l'ensemble des problématiques du développement durable (…) et capable de balancer d'autres groupes de pressions, de l'opinion.* »

Les parties qualitative et quantitative de l'enquête ont également permis de recueillir d'autres propositions de réformes.

Autres propositions de réformes des institutions internationales

Certains répondants de l'enquête en ligne ont proposé d'autres options de réformes que celles identifiées dans le questionnaire en ligne et notamment, un Conseil de sécurité du développement durable, au niveau international et dans chaque pays.

Olivier Dubigeon (Sustainway) s'est interrogé sur l'opportunité de créer « *un Conseil de Sécurité du développement durable de l'ONU avec le même droit de veto que le Conseil de sécurité actuel lorsqu'une décision ou une action fragilise la soutenabilité du bien commun.* »

Enfin Dominique Olivier (CFDT) a rappelé la proposition[10] de créer un équivalent du GIEC pour l'environnement et le développement durable : un groupe d'experts sur le développement durable qui pourrait fédérer les approches OMS, FAO, et OIT et fournirait des repères objectifs pour la prise de décision.

Plusieurs propositions de réformes des institutions mondiales en charge de l'environnement et du développement durable existent donc et rencontrent une adhésion plus ou moins soutenue des parties prenantes françaises. La question complémentaire, sur laquelle les personnes interviewées, ont également beaucoup insisté est celle de la nécessaire articulation des différents échelons de gouvernance.

1.2. Comment articuler les gouvernances mondiale et territoriale ?

Les négociations multilatérales sur l'environnement et le développement durable affichant leurs limites, l'une des questions de l'enquête quantitative visait à identifier le niveau sur lequel agir en priorité pour renforcer la gouvernance et proposait différents échelons.

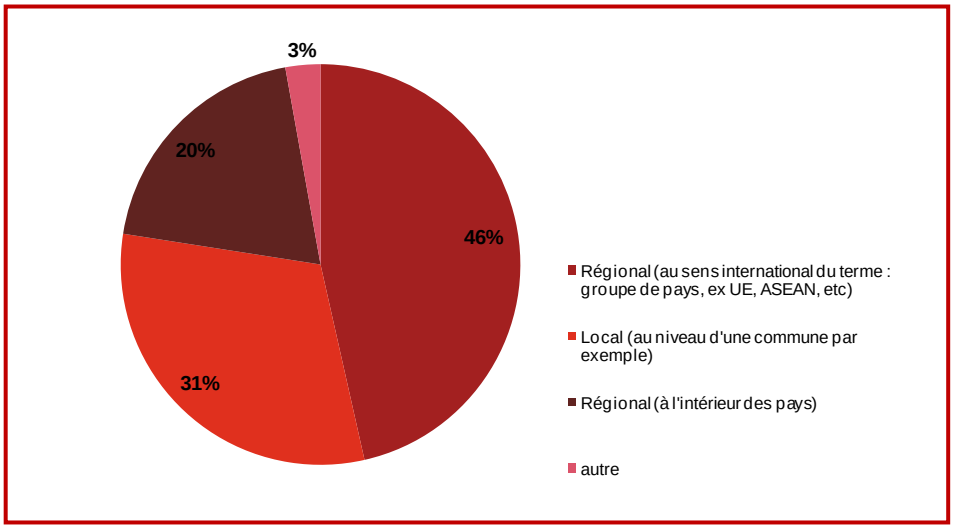

Figure 4 Niveau sur lequel la gouvernance doit être renforcée en priorité

[10] de la CFDT et/ou acceptées par la CFDT

46% des personnes interviewées ont ainsi estimé que le niveau sur lequel agir en priorité pour renforcer la gouvernance est le niveau régional au sens international du terme (groupe de pays, ex UE, ASEAN, etc) alors que 31 % ont choisi le niveau local (commune etc.).

Les entretiens réalisés ont conduit à nuancer et compléter cette réponse en mettant en exergue la nécessité d'une bonne articulation entre les échelons et l'importance de la gouvernance locale.

1.2.1. *Renforcement des liens entre les échelons mondiaux et territoriaux*

Les personnes interrogées durant les entretiens ont mis en avant le fait que l'articulation / connexion entre la gouvernance mondiale et locale était essentielle. Elle demande une « *concertation organisée* » (Jacques Auxiette, Pays de la Loire) même si une certaine répartition des compétences semble possible à certains.

Pour Gérard Magnin (Energy Cities), la question du « bon niveau de gouvernance » n'est pas pertinente. La gouvernance ne réside en effet pas dans une division des taches mais dans une articulation des niveaux pertinents. Il prend pour exemple la Convention des Maires par laquelle suite en 2008 à l'adoption du paquet énergies climat par l'Union européenne, 340 maires ont, en avril 2009, pris le même engagement pour leur territoire.

L'AMGVF estime ainsi qu'une certaine répartition des compétences est possible en *rappelant que « le niveau mondial de gouvernance ne doit plus être l'affaire exclusive des Etats, mais inclure les niveaux infra-étatiques* » et en proposant que *« le niveau mondial de gouvernance définisse les « grandes causes mondiales » et les priorités. Ces « décisions » seraient ensuite déclinées aux niveaux national, régional, local»* en s'inspirant du fonctionnement de l'Union Européenne.

Hélène Valade (C3D) a exprimé une vision assez similaire en jugeant que *« L'OME devrait donner des grandes directions, les grands objectifs collectifs (par exemple pour le climat), mais qu'ensuite ce sont les acteurs locaux qui doivent proposer leurs propres objectifs et plans d'actions pour atteindre les objectifs fixés au niveau global. »* Elle a également recommandé de *« privilégier les gouvernances locales et mondiales et faire le lien entre les deux. »*

1.2.2. *Importance de la gouvernance locale*

Plusieurs personnes interviewées ont insisté sur l'importance de la gouvernance locale du développement durable d'une part pour l'expérimentation des nouvelles formes de gouvernance et d'autre part pour la mise en œuvre de programmes locaux basés sur la connaissance des territoires mais ont également précisé qu'elles devaient être accompagnées des compétences et responsabilité de mise en œuvre.

Pour Daniel Luciani (CJD), « *il faut compléter la gouvernance mondiale par le niveau local car pour mobiliser toutes les parties prenantes, les démarches collectives à l'échelle d'un territoire permettent de faire bouger les lignes et de changer les comportements* ». Il estime en particulier que « *l'échelon du territoire est pertinent pour tester les nouvelles formes de gouvernance* ». Pour Olivier Dubigeon (Sustainway) également, *« les actions de transformation se font sur le terrain, l'échelon local est la maille pertinente de l'action ».*

Ces commentaires vont du reste dans le sens de l'article 28 de la déclaration de Rio de 1992 selon lequel :

« Ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable".

Jacques Auxiette a ainsi estimé que le débat sur la gouvernance mondiale du développement durable doit être totalement imbriqué avec la question de la relation d'un Etat avec les Collectivités territoriales. Il partage aussi avec Florence Richard (Femmes Débat et Société) l'opinion selon laquelle il faut donner d'une part des moyens juridiques / financiers et d'autre part la responsabilité de la mise en œuvre à ceux qui sont au plus près des problèmes et notamment aux collectivités territoriales.

1.2.3. Propositions de nouvelles structures de gouvernance au niveau national et local

Les parties prenantes françaises ont également formulé plusieurs propositions de nouvelles structures de gouvernance à l'échelon local /national.

Bertrand Pancher (Député de la Meuse) a formulé les propositions suivantes pour améliorer la gouvernance au niveau national :

- « *Mettre en place au niveau national un organisme indépendant qui pourrait à la fois favoriser la concertation dans les cas adaptés, réaliser des analyses d'impact (expertise partagée), être un organe d'information environnementale de la population et sanctionner les mauvaises concertations et/ou mauvaises analyses d'impact menées sur le terrain.* »

- *« inscrire le droit à la pétition dans toute structure de décision afin de favoriser la participation de la population au débat public »*

- *« fusionner le Conseil économique et social avec le Senat car ce dernier ne participe pas suffisamment aux décisions. Cela permettrait d'avoir des représentants de la société civile dans les instances de décision. »*

Daniel Luciani (CJD) propose également de renforcer le rôle du Conseil économique et social sur les questions environnementales au niveau national. Pour

l'échelon régional ou territorial, il estime que seul l'agenda 21 permet aujourd'hui de faire converger toutes les matières et il propose de créer une seule structure compétente sur le développement durable au niveau local qui rassemble toutes les Chambres de l'agriculture, de commerce etc.

Florence Richard (Femmes Débat et Société) pense pour sa part qu'il faudrait « *créer des comités de citoyens qui seraient informés voire consultés pour tout contrat passé localement en matière de gestion d'un intérêt local comme la gestion de l'eau sur la commune ou celle de la forêt. Ce comité pourrait apprécier la qualité de la gestion et les éventuelles dérives (reporting/traçabilité/sanction).* »

Elle estime que cela permettrait d'entretenir la confiance, facteur fondamental d'une saine gouvernance.

La rénovation des structures de gouvernance de l'environnement et du développement durable passe donc par une réforme des institutions internationales ainsi que par une meilleure articulation des différents niveaux de gouvernance. La construction de la gouvernance mondiale doit également permettre une représentation légitime et une action efficace des parties prenantes.

2. Comment construire une gouvernance de l'environnement et du développement durable sur la base d'une représentation légitime et d'une action efficace des parties prenantes?

A propos de la gouvernance mondiale, Christine Lagarde estime que « *nous avons dû remettre en cause des souverainetés nationales comme des institutions internationales, des modes de fonctionnement des structures existantes qui ont pourtant fait leurs preuves. La crise a cependant révélé qu'il était temps de les moderniser* ». « *La constitution d'une gouvernance mondiale bute* [cependant sur*] « la désynchronisation des temps ». Le temps politique est un temps très court, où l'horizon se mesure en fonction des prochaines élections. (…) le temps institutionnel à l'inverse est beaucoup plus long et étiré, opposé symétriquement à celui des marchés, beaucoup plus court (…). La gouvernance mondiale doit répondre à deux impératifs :* ***représentativité et efficacité****. Elle reste à inventer* »[11] notamment dans les domaines financiers et du développement durable.

Le renforcement de la gouvernance de l'environnement et du développement durable doit notamment permettre d'assurer une représentation légitime et représentative des parties prenantes, de modes de relations favorisant le consensus et la prise de décision.

11 Extraits de « *Pour une gouvernance mondiale* » (Autrement 2010) de Jean Marc Vittori. Le Monde économie 30/06/2011.

2.1. Cartographie des parties prenantes

2.1.1. Légitimité et représentativité

La question de la représentativité des parties prenantes a été abordée par la plupart de nos interlocuteurs mais cette question a été couplée à la notion de légitimité. Pour certains acteurs, il est en effet nécessaire de différencier la légitimité de la représentativité. Cette dichotomie est notamment mise en avant par un certain nombre de parties prenantes (collectivités locales, syndicats) qui mettent en avant la représentativité de « représentants élus démocratiquement ». Ainsi, pour l'AMGVF, *« il est important d'associer « la société civile » mais il faut assurer une cohérence entre la légitimité de chaque « groupe majeur » et sa représentation. La notion de « représentants élus démocratiquement » et le rôle effectif des acteurs dans les actions menées pour l'environnement et le développement devrait être pris en compte dans les critères de représentation. »* Jacques Auxiette (Pays de la Loire) ajoute à ce sujet : *« au niveau international, les représentants des collectivités locales qui sont élus ne devraient pas être considérés sur le même plan que les autres représentants de la société civile qui ne sont pas élus. »*

L'étude quantitative a également tenté d'analyser la perception par les parties prenantes françaises de la légitimité des « groupes majeurs » à représenter les intérêts de la société civile dans la gouvernance mondiale de l'environnement et du développement durable. Les réponses de l'enquête qualitative ont mis en évidence trois groupes distincts en termes de légitimité pour représenter la société civile au niveau international :

- Avec un degré de légitimité élevé (au moins 80% de réponses de forte à plutôt bonne), on retrouve les groupes suivants : entreprises & industries, producteurs & paysans, autorités locales, communauté scientifique, travailleurs & syndicats et gouvernements.

- A un degré moindre (environ 60% de réponses de forte à plutôt bonne), on retrouve les groupes suivants : enfants & jeunes, autochtones, ONGs et femmes.

- Enfin, les médias sont placés en dernière position avec près de 70% d'opinion considérant que ce groupe a une légitimité faible voire nulle pour représenter la société civile.

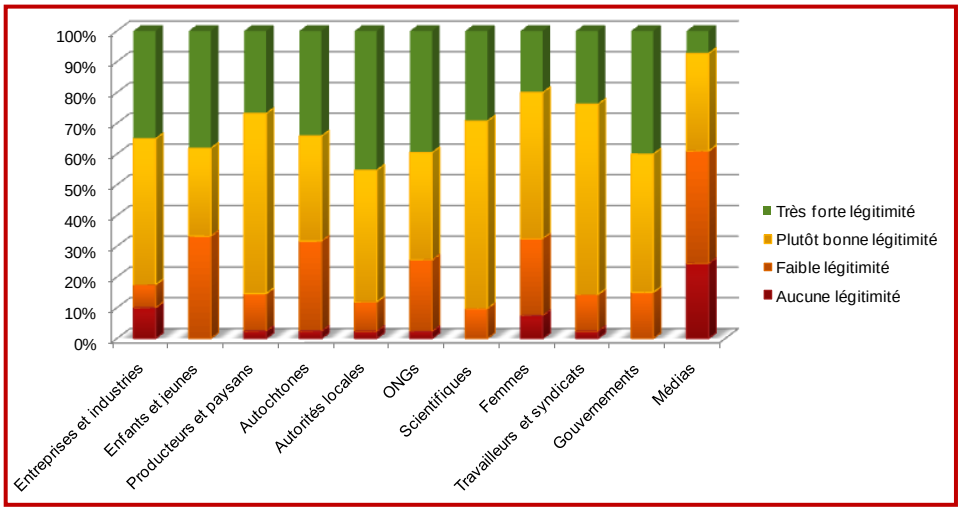

Figure 5 : Degré de légitimité des groupes majeurs pour représenter la société civile dans la gouvernance mondiale

Cette analyse a été confortée par les entretiens qualitatifs qui ont pour leur part mis en avant des doutes sur la légitimité de certains groupes majeurs constitués dans le cadre des négociations de RIO+20 (en particulier les femmes et les jeunes). Le découpage en neuf groupes distincts est même qualifié de « surprenant » par certains. D'après Dominique Olivier (CFDT), « *il est par exemple nécessaire de prendre en compte la vision des femmes sur l'avenir de l'humanité mais considérer que les jeunes et les femmes sont des groupes spécifiques parait peu opportun. Il est en revanche indispensable d'assurer la mixité hommes/femmes par exemple dans les délégations constituées par les parties prenantes dans le cadre de ces négociations internationales* ».

2.1.2. Regards croisés

Lorsque l'on interroge les parties prenantes sur **les acteurs qui joueront à l'avenir un rôle prépondérant dans la gouvernance du développement durable, deux types d'acteurs se détachent, les autorités locales et les entreprises et industries**, cités à plus de 60% parmi les 3 parties prenantes les plus importantes.

Paradoxalement, ce ne sont pour autant pas nécessairement ces mêmes groupes d'acteurs qui sont identifiés par les personnes interrogées comme les acteurs les mieux placés pour garantir par leur action l'efficacité de la protection des biens communs.

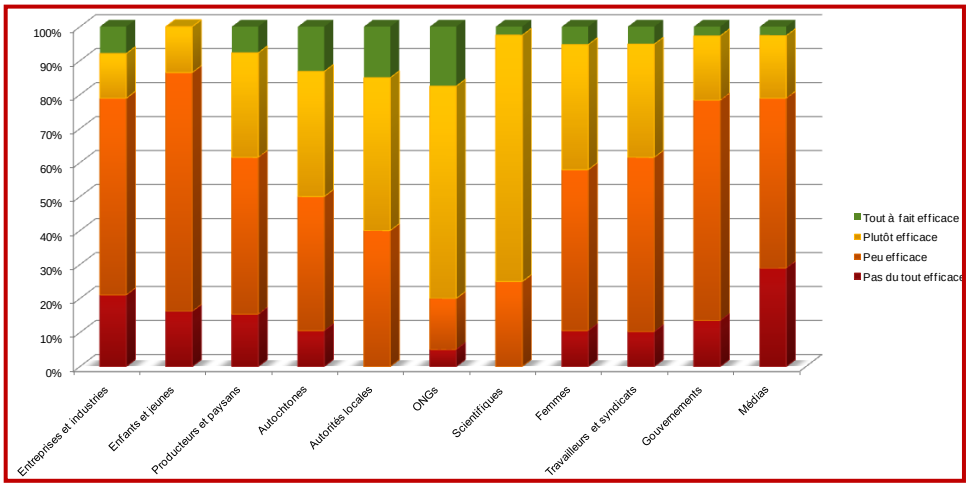

Figure 6 : Evaluation de l'efficacité des groupes majeurs pour protéger les biens communs.

Ainsi, si les entreprises sont considérées comme un acteur prépondérant dans la gouvernance mondiale du développement durable de demain, leurs actions sont néanmoins jugées peu ou pas du tout efficaces pour protéger les biens communs, par plus de 80% des personnes interrogées.

Cette évaluation de l'efficacité de leurs actions les place à un niveau proche des enfants et des jeunes.

En revanche, les ONGs, le monde scientifique et les autorités locales sont les acteurs dont l'action est jugée la plus efficace dans la protection des biens communs. Les personnes interrogées ont par ailleurs considéré que les collectivités locales et dans une moindre mesure les ONGs devraient avoir un rôle prépondérant dans la gouvernance mondiale du développement durable de demain.

Ces tendances ont été confirmées par les entretiens qualitatifs. Ces derniers ont en effet montré que l'évaluation de la légitimité et de l'efficacité de l'action de chaque groupe de parties prenantes sur les autres est fortement influencée par sa nature et le groupe de parties prenantes auquel elle appartient. Il existe donc une réelle disposition au dialogue mais chaque groupe regarde les autres groupes de parties prenantes à travers son propre prisme d'analyse.

Ainsi, certains distinguent les « acteurs décisionnels » (ex : entreprises) des « acteurs représentatifs ». La fonction des groupes de parties prenantes ne serait donc pas toujours la même.

Les représentants des entreprises insistent notamment sur le fait qu'il est important d'avoir une certaine richesse de points de vue pour décider mais qu'en dernier ressort la décision finale revient toujours à l'Etat. Marc Darras et Michel Quatrevalet (MEDEF) soulignent notamment que : « *ce sont les décideurs politiques élus par le peuple qui sont les décideurs en dernier ressort* » et qu'*« ils peuvent choisir d'aller contre une proposition qui a pourtant fait l'objet d'un consensus des parties prenantes.* »

2.1.3. *Une représentation incomplète ?*

Si la légitimité de certains groupes majeurs définis dans le cadre de la préparation de RIO+20 a parfois été contestée par nos interlocuteurs, certains ont également regretté l'absence des seniors et du monde académique. Florence Richard (Femmes Débat et Société) met par exemple en exergue le fait que : « *les seniors doivent être représentés car cela emporte de grands enjeux en termes de santé publique et de développement durable pour nos sociétés dans les prochaines années*. »

Concernant le monde académique, Jean Christophe Carteron (CGE) a par ailleurs remarqué que : « *l'enseignement en général et l'enseignement supérieur en particulier ne font pas partie des groupes majeurs. Le seul domaine dans lequel ils sont intégrés est celui de la partie scientifique*. »

Enfin, dans cette représentation des parties prenantes, un certain nombre d'acteurs pose la question de la place de l'expertise. Pour Dominique Olivier (CFDT) par exemple, « *la place de l'expertise est à part, elle est à côté des décideurs, autour de la gouvernance pour alimenter le débat*. » Il propose ainsi que l'ONU se dote d'un groupe d'experts spécifique sur le sujet du développement durable sur le modèle du GIEC. Les aspects d'indépendance et de moyens alloués sont également fondamentaux pour garantir la qualité de cette expertise. L'AMGVF rappelle ainsi que « *l'expertise scientifique (incluant les sciences humaines et sociales), pour aider aux décisions se devrait d'être indépendante et nécessitera de moyens importants, humains et financiers de manière à éclairer au mieux les décisions* ». Dans ce cadre, les entreprises cherchent par ailleurs à faire reconnaitre l'expertise du monde industriel et notamment son expertise technologique.

Plusieurs types de structures peuvent être mises en place pour favoriser la représentativité des parties prenantes et favoriser l'efficacité de la gouvernance.

2.2. *Modes de relations des parties prenantes françaises pour une gouvernance efficace.*

2.2.1. *Partenariats et coopérations*

La prise de conscience sur les enjeux sociaux et environnementaux, la montée en puissance de la société civile dans la gouvernance, ont permis l'émergence de nouveaux partenariats et coopérations, favorables à une meilleure gouvernance mondiale de l'environnement et du développement durable.

L'une des questions de l'enquête quantitative visait à identifier les nouveaux modes de coopération et de partenariat qui seraient, selon les personnes interrogées, les plus amenés à se développer dans le futur.

Les résultats de l'enquête mettent en exergue le fait que, pour la majorité des répondants, les modes de coopération qui devraient le plus se développer à l'avenir sont :

- les partenariats multi-acteurs (et pas uniquement bilatéraux) ;
- les partenariats collectivités locales / autorités publiques ;
- et les partenariats entreprises et collectivités locales

2.2.2. Evaluation du processus Grenelle par les parties prenantes françaises

Au niveau national, la France a expérimenté depuis 2007 un mode de consultation des parties prenantes appelé « Grenelle de l'environnement », caractérisé par une association systématique et collective de 5 types de partenaires (Etat, collectivités, employeurs, syndicats, ONGs). Afin d'analyser la pertinence d'une éventuelle reproduction de ce type de partenariats multi acteurs au niveau territorial, national ou international, l'étude a également tenté de recueillir les perceptions et les retours d'expérience des parties prenantes françaises sur ce processus.

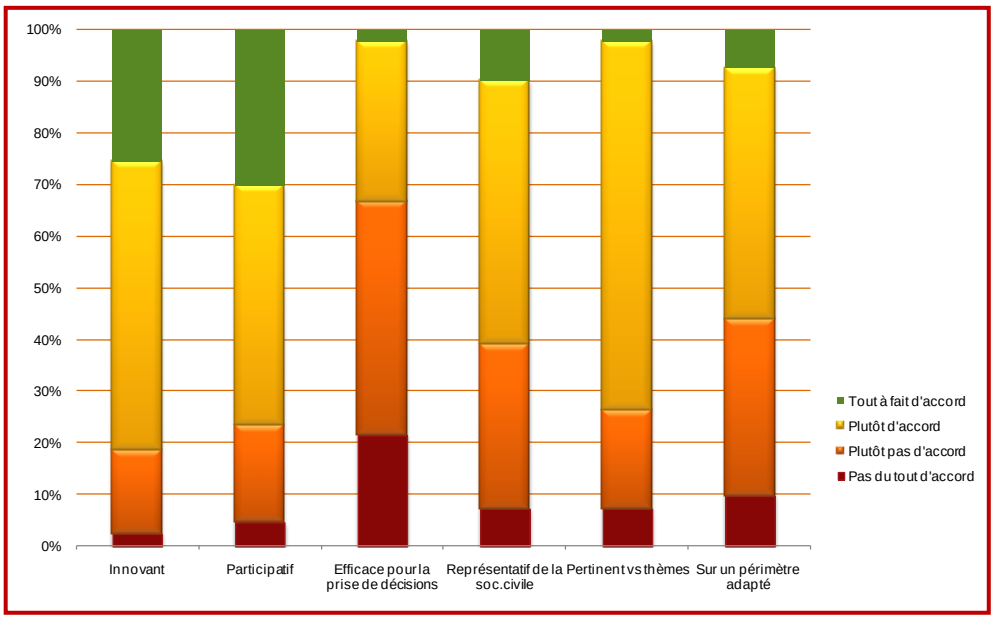

Figure 7 : Caractérisation du mode de consultation des parties prenantes du « Grenelle de l'environnement »

L'enquête quantitative a révélé que pour la majorité des personnes interviewées, le Grenelle de l'environnement peut être qualifié

- **d'innovant et participatif** (pour environ 80% des personnes interrogées) ;

- **de pertinent au regard du type de thèmes abordés** (pour plus de 70% des personnes interrogées) ;
- **sur un périmètre adapté** (pour plus de 50% des personnes interrogées) ;
- **de plutôt représentatif de l'ensemble des acteurs pertinents de la société civile** (pour plus de 60% des personnes interrogées)
- **Mais inefficace pour la prise de décisions** (pour presque 70 % des personnes interrogées).

La partie qualitative de l'enquête a par ailleurs conduit à compléter et de nuancer cette vision des parties prenantes françaises sur le processus du Grenelle.

Dominique Olivier (CFDT) qualifie le processus de très positif sur la forme et sur le fond car « *chaque acteur a dépassé les intérêts de son collège pour construire des compromis* » ce qui a produit un «*phénomène de reconnaissance mutuelle de compétences entre les groupes* ». Pour Olivier Dubigeon (Sustainway) également, une concertation de type Grenelle est « *un mécanisme excellent car il permet l'interfaçage entre les acteurs* ». Marc Darras et Michel Quatrevalet (MEDEF) enfin ont estimé que le processus du Grenelle a « *permis de sensibiliser le grand public et a permis du progrès dans le dialogue entre les acteurs alors qu'il n'y a pas en France, à la différence des pays d'Europe du Nord, de culture du dialogue* ».

Plusieurs personnes interviewées ont par ailleurs proposé de faire perdurer ce type d' instance au niveau national ou même de les reproduire au niveau international ou local.

Pour Olivier Dubigeon (Sustainway) par exemple, un mécanisme de type Grenelle au niveau international favoriserait le dialogue.

D'autres exemples de gouvernance réussie ont également été mis en avant par les parties prenantes françaises.

2.2.3. Autres exemples de gouvernances locales et territoriales réussies

Les personnes interviewées ont en effet mis en avant plusieurs exemples de gouvernance locale réussis.

Jacques Auxiette (Pays de la Loire) a ainsi pris pour exemple l'agenda 21 de la région des pays de la Loire qui a donné lieu à des débats régionaux, des débats locaux ainsi que de nombreuses contributions. D'autres personnes interviewées comme Hélène Valade (C3D) ainsi que Marc Darras et Michel Quatrevalet (MEDEF) ont également cité les agendas 21 comme ayant permis la mise en avant d'actions concrètes et effectives.

Pour l'AMGVF ensuite, « *les exemples d'actions de démocratie participative, de débats publics, de participations des citoyens que les collectivités locales mettent en œuvre, notamment les grandes villes, pour leurs projets territoriaux de développement durable pourraient être utilisés comme source d'inspiration pour associer le citoyen à la gouvernance.* »

Jean Christophe Carteron (CGE) propose pour sa part de prendre pour exemple l'Université de Hambourg (60 000 étudiants) qui consulte, via une structure de représentation adaptée, les parties prenantes pour l'ensemble des décisions, ainsi qu'à chaque étape du projet quelque soit le domaine envisagé, construction de nouveaux bâtiments etc. Il estime que cela « *favorise la co-création du projet avec toutes les parties prenantes et qu'il y a peu de structures* » qui soient aussi intégratrices.

3. Quels leviers et instruments pour la gouvernance de l'environnement et du développement durable?

Les parties prenantes françaises ont mis en avant la nécessité, pour améliorer la gouvernance de renforcer les pouvoirs d'action des institutions nationales et territoriales en charge de l'environnement et du développement durable. Les instruments au service d'une meilleure gouvernance peuvent être juridiques, économiques ou quantitatifs.

3.1. Instruments juridiques et fiscaux

Le renforcement de la gouvernance est notamment lié, au niveau international et territorial, au renforcement du rôle de l'Etat et aux pouvoirs d'action et de sanction des autorités en charge de ces questions.

3.1.1.Instruments juridiques, mécanismes de sanctions

Florence Richard (Femmes Débat et Société) insiste tout d'abord sur la nécessité de renforcer le rôle de l'Etat démocratique, acteur essentiel pour soutenir les institutions et la bonne gouvernance. Elle estime en effet que l'Etat démocratique *«doit avoir sa place et être légitimé car il joue un rôle central dans le développement durable, les libertés politiques favorisant les opportunités sociales, l'insertion économique, l'accès à l'éducation et à la santé, les échanges, etc… leviers de développement durable et responsable»*. Elle juge en outre que « l*a gouvernance institutionnelle mondiale ne peut être efficace que si elle s'appuie sur des Etats démocratiques pour faire le lien avec le local. »*

Au niveau international ensuite, on constate un déséquilibre des pouvoirs normatifs et coercitifs conférés aux organisations en charge des enjeux sociaux et environnementaux en comparaison des enjeux économiques.

Pour Florence Richard (Femmes Débat et Société) en effet, « *la santé, l'environnement, l'eau potable, etc ne bénéficient pas de réels outils planétaires permettant d'édicter des normes.* » Elle reconnait par ailleurs « *que si les échanges sont nécessaires, ces autres biens doivent être protégés et régulés au niveau international avec la même efficacité que le sont les intérêts dont l'OMC ou le FMI ont la charge. Cela demanderait donc de mettre en œuvre un pouvoir normatif et un pouvoir coercitif à l'encontre des Etats récalcitrants au regard des règles édictées.* » Jean Christophe Carteron (CGE) partage la même analyse sur le déséquilibre entrainé par « l'absence de policier » pour les questions sociales et environnementales et estime qu'il faut se poser deux questions : *« quel pouvoirs / moyens doit on donner au financier* ? » et « *Comment équilibrer ces pouvoirs et redonner une légitimité ainsi que des moyens à peu prés comparables aux acteurs en charge des questions sociales, économiques et environnementales ? »*.

L'intérêt de créer une Organisation mondiale de l'environnement et plus généralement **le renforcement de la gouvernance**, **notamment sur les questions sociales et environnementales sont par ailleurs liés aux pouvoirs (ou à l'absence de pouvoirs de sanction), indispensables pour rendre effectives les règles édictées.**

Ainsi Daniel Luciani (CJD) estime qu'une Organisation mondiale de l'environnement, limitée à un rôle d'observation et qui serait dépourvue de pouvoirs normatifs et coercitifs ou dans l'incapacité de faire décliner ses décisions au niveau européen, national et local, n'aurait pas d'intérêt. Pour Dominique Olivier (CFDT), également, l'enjeu pour l'OME est « *d'avoir une vraie capacité à arbitrer les conflits au dessus des autres institutions* » le risque étant *« de ne pas avoir de pouvoir contraignant. »*

Les entretiens ont enfin permis de recueillir plusieurs propositions relatives à la réglementation internationale de l'environnement et du développement durable :

- Dominique Olivier (CFDT) a ainsi évoqué la proposition de Charte des Responsabilités Universelles de la FPH (Fondation Progrès pour l'Homme) qui vise à « *compléter la Charte de l'ONU et la Déclaration universelle des droits de l'homme, piliers éthiques et politiques de la communauté internationale, devenus insuffisants pour gérer nos interdépendances et sauvegarder l'intégrité de la planète.* »

- Florence Richard (Femmes Débat et Société) a par ailleurs rappelé le projet d'inclure les crimes environnementaux dans le projet de Code des crimes envers la paix et la sécurité de l'humanité adoptée par les Nations-Unies. Elle a également proposé que la future Organisation mondiale de l'environnement ait, pour assurer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la capacité de conclure des contrats de développement durable avec tous les opérateurs concernés. « *Ces contrats permettraient la fixation d'objectifs communs, comme l'accès à l'eau potable, l'accès à une nourriture produite sur place dès que possible, l'accès à la santé, etc… avec des objectifs chiffrés, mesurables et un calendrier. »*

Les entretiens réalisés ont donc mis en exergue plusieurs leviers et instruments juridiques permettant de renforcer la gouvernance. La mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'environnement et du développement durable ne peut cependant se faire sans financements dédiés. La fiscalité environnementale est donc le corollaire indispensable des décisions engagées. C'est également un moyen incitatif ou coercitif utile pour encourager et encadrer la protection des biens publics mondiaux.

3.1.2. *Instruments fiscaux*

La réforme institutionnelle de la gouvernance du développement durable pourrait rester inefficace si des moyens financiers pérennes ne sont pas mobilisés, notamment s'agissant de la préservation de l'environnement. L'exemple du fond vert, qui doit permettre, d'ici 2020, de recueillir les 100 milliards de dollars annuels promis lors du Sommet de Copenhague (2009) par les pays développés pour financer la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement démontre les difficultés, accentuées par la crise, à mobiliser des ressources financières supplémentaires pour agir.

Concernant **les modes de financement du développement durable qui, dans ce contexte de crise, sembleraient les plus prometteurs**, la majorité des répondants de l'enquête quantitative ont placé dans les trois premières places :

- **la taxe sur les transactions financières** (pour 88% des répondants),
- **la taxe sur la consommation des ressources naturelles** (pour 78% des répondants),
- et **la taxe sur des secteurs d'activités spécifiques** (transport aérien, maritime) (pour 56% des répondants).

D'autres instruments juridiques et fiscaux peuvent donc être mis en place ou renforcés pour améliorer la gouvernance mondiale de l'environnement et du développement durable et donner aux organisations en charge de ces questions les moyens à la hauteur des ambitions et des enjeux en cause. D'autres propositions des parties prenantes françaises concernaient le choix des indicateurs à utiliser pour mesurer le développement durable.

3.2. *Indicateurs*

Mesurer les progrès des pays, des sociétés et des individus en terme de développement durable, pouvoir établir des comparaisons fiables demande de s'entendre au préalable sur ce que l'on veut mesurer et sur les instruments de mesure que l'on retient pour le faire.

Dominique Olivier (CFDT) estime ainsi qu'une bonne gouvernance n'est possible que « *s'il existe en amont une transparence de l'activité économique, un niveau minimum de qualité des informations fournies par les acteurs économiques* » et que c'est un préalable à la protection de la sphère environnementale.

L'étape suivante pourrait être de s'accorder, comme le formulait Jean Christophe Carteron (CGE) sur ce que l'on veut définir comme « futur souhaitable ». Le manque de définition de ce « futur souhaitable » est l'une des raisons pour lesquelles il a été jusqu'à présent impossible de trouver une alternative crédible au PIB, ce qu'il juge regrettable. Il ajoute qu'il serait plus facile d'adopter un nouvel indicateur au niveau mondial *« si on était tous d'accord sur ce que doit être le monde de demain* » et sur la nature des richesses, économiques, sociales ou environnementales que l'on souhaiterait y développer.

Olivier Dubigeon (Sustainway) met en avant l'exemple du Bhoutan, « *très instructif à cet égard* ». En effet dans ce pays, *« outre l'indicateur du Bonheur National Brut, une commission transversale est chargée de filtrer l'ensemble des projets gouvernementaux pour analyser si chacun d'entre eux enrichit ou appauvrit cet indicateur. »*

Il y donc plusieurs étapes : la définition de la vision, d'objectifs partagés et d'indicateurs. L'une des questions de l'enquête quantitative concernait **l'opportunité de l'utilisation de différents indicateurs pour mesurer les progrès du développement durable.**

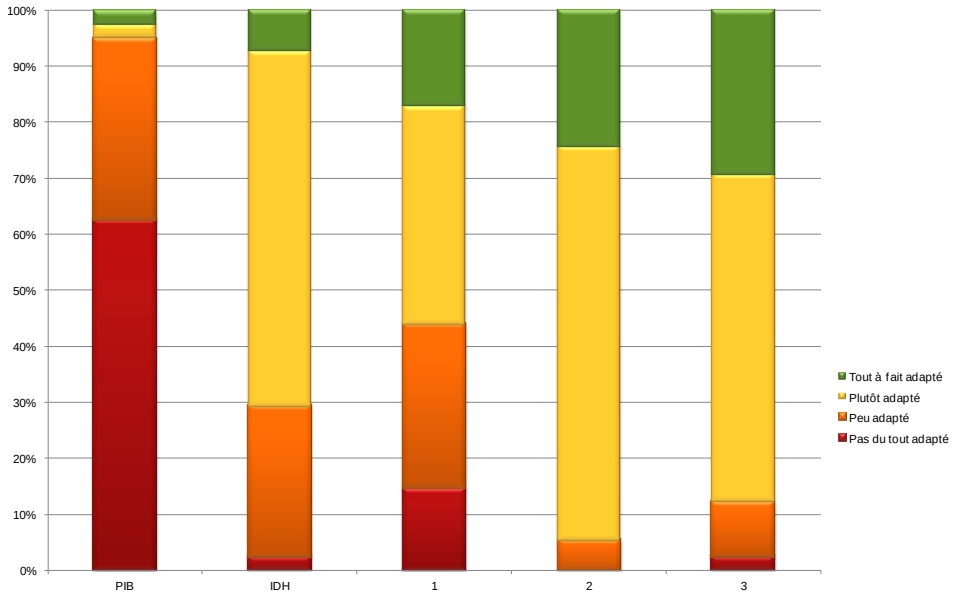

1 : Indicateurs synthétiques cherchant à mesurer le bonheur (indice du bonheur mondial)

2 :Set d'indicateurs spécifiques par domaines d'actions (gestion des ressources naturelles, activités non monétaires, éducation, travaux domestiques ou encore bénévolat) (travaux de la Commission Stiglitz)

3 : Indicateurs synthétiques des pressions exercées sur les milieux (type empreinte écologique)

Figure 8 : Adéquation d'indicateurs à une mesure du développement durable

Les réponses font ressortir le fait que le produit intérieur brut (PIB[12]) ne parait pas du tout adapté pour mesurer les progrès du développement durable à plus de 60% des répondants et parait peu adapté pour presque 30% d'entre eux.

Au contraire, l'indice de développement humain (IDH)[13] est jugé comme plutôt adapté par environ 70% des répondants. Il est intéressant de noter que l'IDH est

[12] *Le PIB ou produit intérieur brut est un indicateur économique de la richesse produite par année dans un pays donnée. Cet indicateur représente la valeur ajoutée totale des biens et des services produits sur un territoire national. Il est utilisé pour mesurer la croissance économique d'un pays.*

[13] *Indice statistique composite créé par le PNUE en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH se fonde sur trois critères majeurs: l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie.*

considéré comme mieux adapté que les indicateurs synthétiques cherchant à mesurer le bonheur.

Enfin, les **sets d'indicateurs spécifiques par domaine d'actions** (gestion des ressources naturelles, activités non monétaires, éducation, travaux domestiques ou encore bénévolat) **qui ont, par exemple, fait l'objet des travaux de la Commission Stieglitz**[14] **ont obtenu les meilleurs résultats** avec près de 90% des répondants qui les jugent tout à fait adaptés ou plutôt adaptés. Les indicateurs synthétiques des pressions exercées sur les milieux du type empreinte écologique, les suivent de près et paraissent tout à fait ou plutôt adaptés à une mesure du développement durable à environ 80% des répondants.

Par ailleurs, certains répondants ont également proposé des indicateurs alternatifs comme un croisement de l'IDH avec l'empreinte écologique, une empreinte carbone par habitant ou des indicateurs de Prescott Allen.

3.3. Les moyens humains et techniques

3.3.1. Moyens humains

Pour garantir une meilleure compréhension des enjeux par les parties prenantes, il est nécessaire qu'il y ait une transparence de l'information pour tous, comme évoqué précédemment mais il faut également que l'ensemble des acteurs soit capable de comprendre cette information.

Or, le sujet environnemental, et plus largement du développement durable, fait appel à des connaissances scientifiques et techniques qui peuvent entraver l'appréhension de ces enjeux et la participation citoyenne sur ces questions. La formation est ainsi un sujet essentiel pour faciliter les échanges entre parties prenantes et garantir une prise de décision efficace.

Dans l'étude quantitative, parmi les modes de sensibilisation et de formation sur lesquels il faut travailler en priorité, **les répondants ont plébiscité les campagnes d'information menées par les autorités publiques ou ONGs (près de 50% des réponses) et ont également rappelé l'importance de la formation initiale dès le secondaire (28% de réponses).** Il serait ainsi souhaitable que progressivement dans les programmes du secondaire les enjeux sociaux et environnementaux soient de plus en plus pris en compte.

Au-delà du mode de formation, l'importance d'adapter les contenus selon le type de parties prenantes fut également soulignée par le panel interrogé.

[14] *La commission Stieglitz a la mission d'identifier les limites du produit intérieur brut (PIB) comme indicateur de performance économique et de progrès social.*

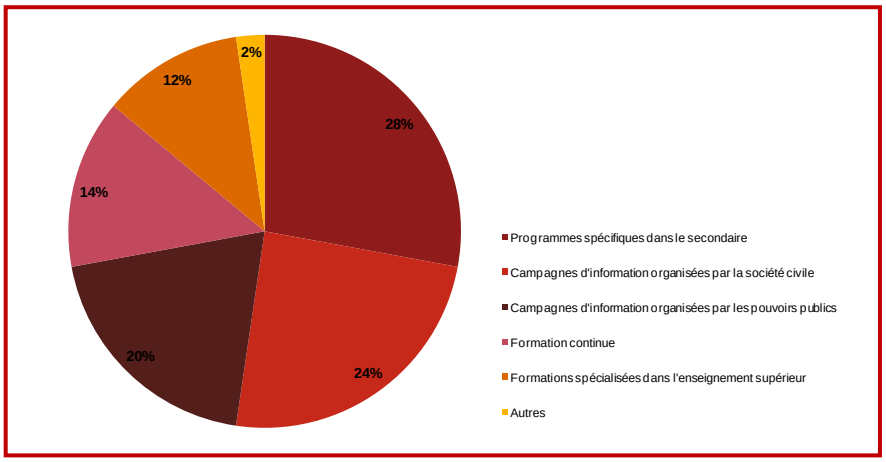

Figure 9 : Modes de sensibilisation et de formation à travailler en priorité pour appréhender le sujet environnemental

3.3.2. Rôle de l'Internet

Internet offre indéniablement de nouvelles possibilités techniques pour permettre aux acteurs d'échanger et d'enrichir leurs connaissances, ce qui peut faciliter la construction d'une « gouvernance du développement durable ».

Parmi les modifications apportées par l'émergence d'internet à la gouvernance du développement durable, les répondants à l'enquête quantitative mettent en avant comme principal changement l'accès à l'information (38% des réponses). Le web permet également à certains Groupes moins visibles de la mondialisation (minorités, peuples premiers) de se regrouper et de se faire entendre. Internet est enfin perçu comme un outil de co-production entre les acteurs par les personnes interrogées.

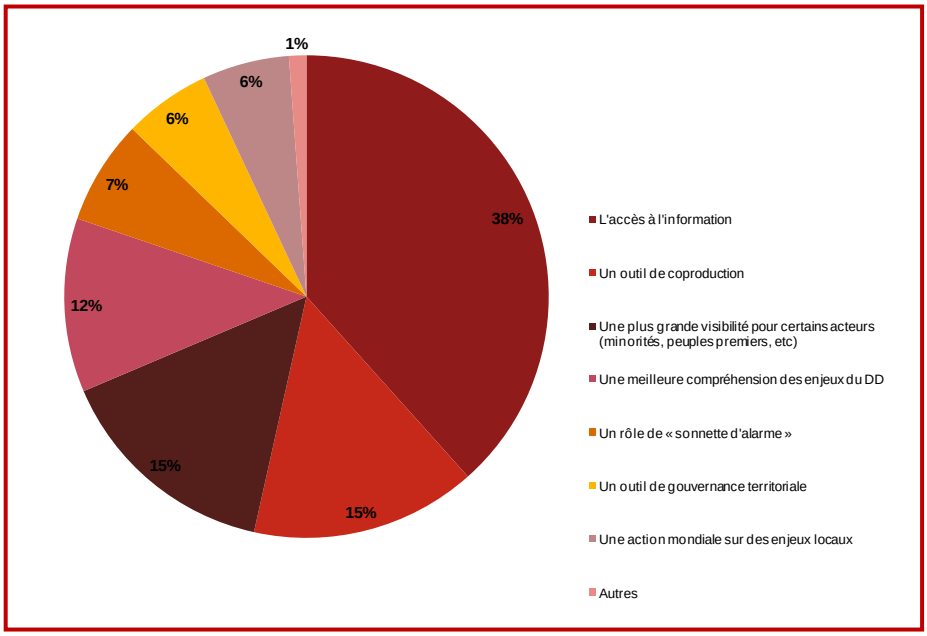

Figure 10 : Changements apportés au processus de gouvernance mondiale du développement durable depuis l'émergence d'Internet

Du temps du possible au temps du plausible, une conclusion de Bettina Laville

Cette étude s'apparente plus à une monographie qu'à une vision exhaustive de la conception que les Français ont de la conférence de Rio +20 ou de l'espoir qu'ils mettent en elle ; elle ne peut évidemment être comparée aux résultats des contributions déposées sur le site de l'ONU ou de celles qui émergent du collectif des ONG RIO+20 ou du Club France Rio+20.

Néanmoins, elle est très instructive et met à mal l'opinion répandue selon laquelle les conférences internationales seraient inutiles ou qu'il serait nécessaire de passer à d'autres formes de réunion et de modes de communication entre les peuples.

L'étude permet de montrer que les personnes interrogées attendent beaucoup de la conférence de Rio +20 : un nouvel élan, une confirmation du concept de développement durable auquel ils restent attachés, des solutions mondialisées pour la croissance verte et une feuille de route indispensable pour renforcer le pilier environnemental de la gouvernance internationale.

Pourtant, quelle différence entre la conférence de Rio de 1992 et celle-ci !

Il y avait à Rio un enjeu diplomatique : la signature des traités sur le climat, la biodiversité et la désertification. Il y avait en outre le travail majeur de la Déclaration de Rio. Or, signer une convention internationale n'était pas si simple comme on peut le voir aujourd'hui dans le domaine climatique avec les difficultés rencontrées aujourd'hui pour faire accepter par les pays les engagements nécessaires à une limitation de l'augmentation du réchauffement à 2 degrés. Mais à l'époque de Rio, il fallait déjà faire accepter l'idée de l'existence même du réchauffement climatique. Les barrières ont cédé peu à peu.

En 1992, les entreprises étaient divisées à 80/20 : vingt pionnières étaient persuadées des enjeux. Les 80 autres étaient défensives et s'interrogeaient sur les conséquences économiques du réchauffement. Aujourd'hui, c'est heureusement l'inverse.

Sur le plan institutionnel, on était parti de la grande ambition de créer une nouvelle agence à partir du PNUE, placée très haut dans la hiérarchie, voire d'un Tribunal pénal sur l'environnement.On a dû se réfugier dans le Conseil économique et social de l'ONU et dans une Commission Internationale du développement durable dont le statut, faible, est la cause même de sa quasi-disparition. Ce fut le grand échec de Rio.

Mais c'était la première fois dans le monde que tous les pays se mettaient autour de la table : l'avenir de la planète, voire LA planète était la nouvelle invitée de la diplomatie mondiale. Or, qu'est-ce que 20 ans dans l'histoire diplomatique du monde ? Nous déplorons que les choses n'avancent pas plus vite alors qu'un immense travail a été accompli en 20 ans, mais nous avons aussi raison de le déplorer, car pour la première fois, les dégradations naturelles se mesurent sur un temps que n'arrive pas à rattraper l'action humaine.

Que peut-on donc attendre de ce sommet de 2012 ? Les personnes interrogées ont des visions assez précises de leurs attentes : un processus de préparation d'une OME ou d'une nouvelle agence dédiée au développement durable ; une accélération de la croissance verte, dont notre panel a l'air de penser comme Brice Lalonde **qu'on ne la définissait pas assez même si l'on disait tout ce qu'elle n'était pas.**

Les parties prenantes françaises espèrent que les réformes engagées après Rio permettent de renforcer de façon prioritaire la protection de l'eau, la santé et la sécurité alimentaire ainsi que l'air et du climat. Sur le plan institutionnel, elles estiment qu'il est nécessaire d'améliorer l'intégration des enjeux et la transversalité des compétences en matière de développement durable. La nécessité d'une bonne articulation entre les échelons internationaux et locaux et le renforcement des pouvoirs d'action des institutions nationales et territoriales en charge de l'environnement et du développement durable sont également apparues importantes.

Il est vrai que « Rio+20 est le sommet de tous les dangers : il peut être la préfiguration d'une société nouvelle, comme il peut être un échec car les politiques se concentrent sur la gestion de la crise économique. Le pire serait qu'il symbolise la conclusion de 40 ans d'exception, si l'on fait partir ce mouvement de la prise de conscience et du début de la construction de la durabilité, de la conférence de Stockholm, pendant laquelle il y a eu un constat de la raréfaction des ressources et des conséquences de nos modes de consommation excessifs et inégalitaires. Le meilleur serait que ce sommet soit le coup d'envoi d'un nouveau monde, pour lequel la question est de savoir s'il sera vivable ou pas.

Rio+20, c'est aussi le premier sommet mondial de la complexité et le premier sommet pour lequel l'ONU a demandé à 7 milliards d'habitants : « Allez, dites-nous ce que vous pensez de cela …». La société civile, les Etats ont du travailler sans qu'aucun draft ne leur ait été fourni avant les six derniers mois… C'est une grande première, une sorte de démocratie participative à l'échelle mondiale et je suis persuadée, avant même ses résultats, que cette conférence restera dans l'histoire, à cause de ce choix d'organisation.

Néanmoins, on voit bien chez les personnes interrogées la soif d'un cadre d'action, et de mesures concrètes, en même temps qu'une certaine sagesse : nous disions dans un autre document de PWC[15] : «*On voit émerger un temps de la décision qui pourrait être appelé « le temps du possible* » lequel ne satisfait personne, puisqu'il n'est pas assez opérationnel, comparé par exemple à la rapidité dévastatrice des instruments boursiers, ou bien des phénomènes extrêmes, ni assez efficace, selon les projections scientifiques et économiques, pour assurer le bien-être des générations futures.

Ce phénomène a été très bien illustré lors des atermoiements de la négociation qui a précédée le sommet de Copenhague, où l'ensemble de la communauté internationale, qui était réunie pour trouver des solutions à partir de 2020, s'est finalement donnée comme horizon d'action 2050 sans pouvoir même transiger sur 2030.

Il nous semble que nos panelistes ont retenu cette leçon de Copenhague et mettent dans la prochaine conférence du mois de juin de très vifs espoirs sur le plan économique et institutionnel.

La sagesse les amène en quelque sorte du « temps du possible » au « temps du plausible ».

[15] Le développement durable, synthèse et priorités à l'usage des décideurs.

Comme le dit B Westphal[16] *« La postmodernité conçut plusieurs mondes, une infinité de mondes destinés à relativiser l'impact du monde à modèle unique de la modernité. (…) Toute certitude écartée, on estima qu'ils étaient « possibles ». On avait trouvé l'épithète appropriée : elle n'engageait plus à grand-chose. Le cosmos avait fait place à des hétérocosmes plus ou moins indistincts (…) Qualifier le monde de possible à l'échelle de toute son histoire est vague. Alors ? Peut-être est-ce la marge de liberté qui subsiste entre les rigueurs statiques et mornes du monde au singulier et l'engagement erratique que requiert la fréquentation des mondes possibles qu'il faut investir. Peut-être qu'entre une singularité surmontée et une pluralité intégrée, un autre monde existe (…) Ce serait un monde tout juste plausible. (…). La langue cache souvent dans les traces de son cheminement de subtils éléments de dérision. Ainsi l'adjectif plausible, qui dérive du latin plausibilis, partage-t-il la racine de plaudere, qui signifiait « applaudir ». Est donc plausible ce qui est digne d'être applaudi. Le monde plausible serait donc un monde digne d'être applaudi. Et pourquoi pas ? »*

Les personnes interrogées ont envie d'applaudir Rio +20, sans désenchantement, avec espoir même, mais …plausiblement.

Bettina Laville

Avocate, Associée. Landwell & Associés

[16] Bertrand Westphal, Le Monde plausible

Annexe 1: Le Club France Rio+20 en bref

A l'initiative du Comité 21, le Club France RIO+20 regroupe pour la première fois en France un grand nombre d'acteurs de la société civile d'horizons divers (associations / réseaux de régions, départements et communes / réseaux d'entreprises / organismes professionnels / écoles et établissements publics engagés dans le développement durable) et a l'ambition de porter des recommandations qui posent les jalons d'un nouveau monde de gouvernance, au niveau mondial et territorial.

C'est au travers d'un « Manifeste pour une gouvernance territoriale durable, solidaire et humaine », déposé le 1er novembre 2011 sur le site officiel des Nations unies, que le Club France RIO+20 a exprimé sa première position collégiale. Il souhaite que la réforme à venir de la gouvernance de l'environnement et du développement durable reconnaisse l'expérience des acteurs territoriaux et leur capacité à agir et à innover efficacement.

Principaux rendez-vous du Club France RIO+20 :

- Le 2 décembre 2011 : Forum organisé par la région Pays de la Loire et le Comité 21 régional « 20 ans après RIO, quelles sont les perspectives d'évolution en Pays de la Loire ? », à Nantes

- Le 13 décembre 2011 : Forum « Pour une contribution française à RIO+ 20 sur la gouvernance », à l'Assemblée nationale à Paris

- Le 21 décembre: conférence sur les champions de l'économie verte par European Partners for the Environment, à Bruxelles

- Les 30 et 31 Janvier 2012 : ateliers et conférence « Vers une gouvernance environnementale démocratique à l'échelle globale» organisé par les ministères français au CESE, à Paris

- Le 3 avril 2011 : Forum « Pour une contribution française à RIO+ 20 sur l'économie verte », à Paris

- Juin 2012 : Grand Forum à Paris et en région + Voyage d'une délégation d'acteurs français à Rio

Rejoignez dès aujourd'hui le Club des acteurs français du développement durable en route vers RIO+20

RIO+20 se prépare dès à présent avec tous les acteurs.

En juin 2012, il sera trop tard pour être reconnu et se mobiliser !

Pour tout complément d'information : contact@clubfrancerioplus20.org

- Gilles Berhault : berhault@comite21.org

- Sylvianne Villaudière : svillaudiere@alliantis.fr

- Pierre-Samuel Guedj : guedj@publicis.com

- Antoine Charlot : charlot@comite21.org

Annexe 2: Réseaux partenaires, collectivités et entreprises membres du Club France Rio+20 au 30 janvier 2012

Réseaux partenaires

Nota : cette liste présente les réseaux ayant indiqué leur accord. D'autres réseaux et partenaires participent aux travaux du Club France Rio+20 et rendront prochainement public leur partenariat.

- Association des maires de France (AMF),
- Fédération des Maires des villes moyennes (FMVM),
- Association des maires des grandes villes de France (AMGVF),
- Association des communautés urbaines de France (ACUF),
- Assemblée des communautés de France (AdCF),
- Cités Unies France (CUF),
- Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE),
- Association Les Eco-Maires,
- Fédération des parcs naturels régionaux de France,
- Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME),
- Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD),
- Réseau Entrepreneurs d'avenir
- Forum des amis du global compact,
- Comité français de la chambre de commerce internationale (ICC France),
- Comité national des Conseillers du Commerce extérieur de la France (CNCCEF)
- European partners for the environnement (EPE),
- Institut Robert Schuman pour l'Europe
- Conférence des grandes écoles (CGE),
- Conférence des présidents d'universités (CPU),
- Collège des directeurs du développement durable (C3D),
- Collège des hautes études en développement durable (CHEDD),
- Energy Cities,
- UNAT
- GREEN CROSS France et Territoires,

- Association OREE,
- ORSE,
- Club Cap'Com,
- Association communication et information pour le développement durable (ACIDD),
- Entreprendre vert,
- Cercle pour l'Optimodalité en Europe (COE),
- Décider ensemble.
- Comité 21

Collectivités et entreprises membres

Nota : cette liste présente les collectivités, organismes et entreprises ayant indiqué leur accord. D'autres acteurs publics et privés ont souhaité soutenir à titre individuel les travaux du Club France Rio+20 et annonceront prochainement leur adhésion/soutien au Club France Rio+20.

<u>Collectivités et organismes publics</u>

- Région Pays de la Loire.
- Caisse des Dépôts
- Etablissement public du Parc de la Grande Halle de la Villette
- INPI

<u>Entreprises</u>

- Cabinet Alliantis, avec la Fondation Prospective et Innovation pour « RIO + 20 Entreprises »
- Publicis Consultants

  Sensation

- OpinionWay
- PwC

- ECO EMBALLAGES
- GDF SUEZ
- SUEZ ENVIRONNEMENT
- VEOLIA